

Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik

Rapport de mise en œuvre
Exercices financiers de 2011-2012 à 2014-2015



Canada 

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction,
veuillez communiquer avec Affaires autochtones et du Nord Canada :

CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca

www.canada.ca/affaires-autochtones-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-6354-100-BB-A1

Catalogue : R1-63

ISSN : 2369-0364

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des
Affaires autochtones et du Nord, 2017

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre; Nunavik Inuit
Land Claims Agreement – Implementation Committee Report – Fiscal Years
from 2011-2012 to 2014-2015

Crédits photographie : Société Makivik

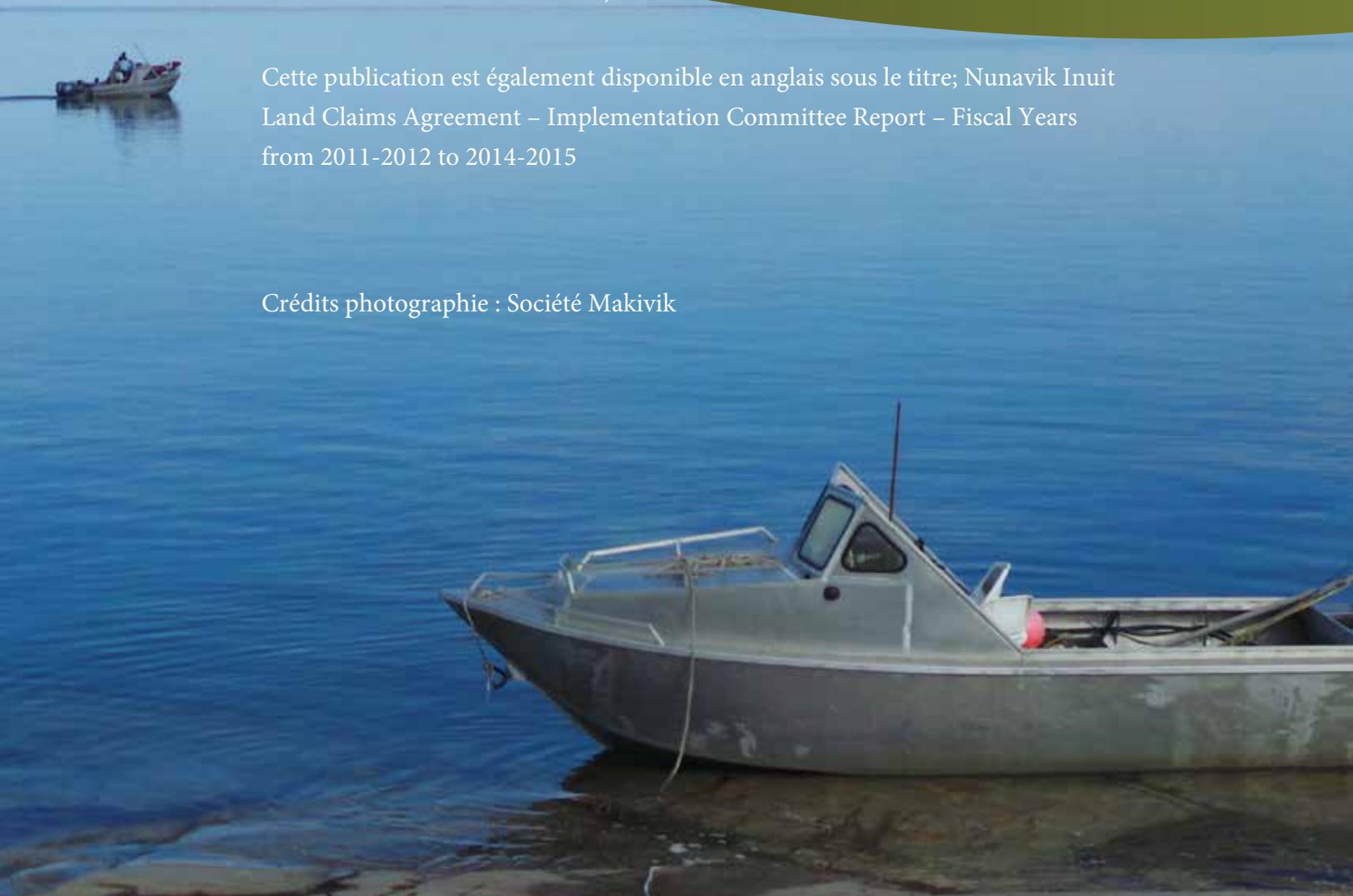


Table des matières

Avant-propos	2
Aperçu général de l'ARTIN	3
Financement de l'Accord	4
Mise en œuvre de l'Accord	5
Comité de mise en œuvre	5
Gouvernement du Canada	5
Gouvernement du Nunavut	8
Société Makivik	10
Institutions gouvernementales	12
Hyperliens	16
Annexe A : Résumé du financement	17
Annexe B : Vu d'ensemble de la région de l'ARTIN	18



Avant-propos

Comme l'exige l'alinéa 23.3.3e) de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN), le Comité de mise en œuvre (CMO) a le plaisir de présenter son deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'Accord.

Exceptionnellement, le CMO a décidé de combiner deux périodes de rapport (2011-2013 et 2013-2015) en un seul volume afin de couvrir cette période dans les meilleurs délais.

Le présent rapport offre aux lecteurs un aperçu de l'Accord, de son financement et des diverses activités entreprises par les différents organismes pendant la période visée.

Le Comité de mise en œuvre aimerait saisir l'occasion de souligner la bonne communication entre les divers intervenants au cours des dernières années, ce qui a permis d'avoir un processus de mise en œuvre réussi. Il est à espérer que ce précédent laisse présager de bonnes relations continues entre les parties pour les années à venir.

Les bonnes relations de travail entre les institutions gouvernementales (IG) du Nunavik et celles des régions voisines visées par des traités ont également facilité le processus de mise en œuvre depuis 2011.

Natalie Neville

*Nommée par
le gouvernement
du Canada*

Sam Silverstone

*Nommé par
la Société Makivik*

William MacKay

*Nommé par
le gouvernement
du Nunavut*



Aperçu général de l'ARTIN

Le 1^{er} décembre 2006, la Société Makivik, le gouvernement du Nunavut (GN) et le gouvernement du Canada ont signé l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Cet Accord est entré en vigueur le 10 juillet 2008, après que le Parlement du Canada eut adopté la *Loi concernant l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik* (LC 2008, ch. 2). Le présent Accord constitue un traité et est protégé au sens de l'article 25 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

L'ARTIN traite de l'usage et de la propriété des terres et des ressources à la baie James, à la

baie d'Hudson, au détroit d'Hudson et à la baie d'Ungava (connue sous le nom de région marine du Nunavik) ainsi qu'une partie du nord du Labrador et d'une zone extracôtière du Labrador.

Conformément à l'ARTIN, les Inuit du Nunavik possèdent, individuellement ou conjointement, 7 530 îles au total, ce qui représente une superficie d'environ 8 051 kilomètres carrés.¹

Enfin, l'ARTIN renferme des ententes distinctes de chevauchements entre les Inuit du Nunavik et les Inuit du Nunavut, les Cris d'Eeyou Istchee et les Inuit du Labrador.

¹ Ces chiffres ont été fournis par la Société Makivik.

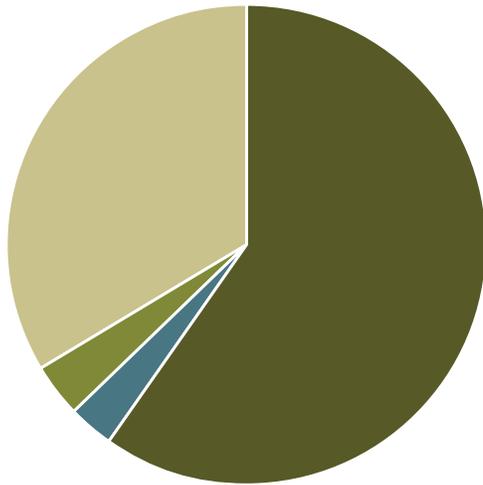
Financement de l'Accord

Le gouvernement du Canada est tenu de financer les institutions gouvernementales (IG) et les activités liées à la mise en œuvre de l'ARTIN.

Pendant la période visée, le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a transféré un montant total de 45 396 153 \$ aux

parties (signataires et IG) impliqués à la mise en œuvre de l'ARTIN. Les paiements ont été versés à temps, conformément au calendrier définitif et aux fonds, et ils ont été distribués comme illustré dans le diagramme circulaire cidessous.

Financement général pour les exercices financiers allant de 2011-2012 à 2014-2015



- Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (Chapitre 16)
- Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (Chapitre 23)
- Subvention au Gouvernement du Nunavut
- Contributions aux IG



Mise en œuvre de l'Accord

Comité de mise en œuvre

L'ARTIN (chapitre 23) prévoit l'établissement d'un comité de mise en œuvre responsable de superviser et de surveiller la mise en œuvre de l'Accord, et de faire des recommandations aux parties pour les périodes de planification postérieures à la période initiale de dix ans. Le CMO de l'ARTIN se compose de trois représentants de haut rang, soit un du gouvernement du Canada, un du gouvernement du Nunavut et un de la Société Makivik.

Outre la production du présent rapport, le CMO a entrepris plusieurs mesures et activités pendant la période visée, notamment les suivantes :

- améliorer l'accord de financement comme mécanisme de transfert de fonds aux IG;
- établir son cadre de référence afin que ses responsabilités et procédures soient claires;
- entreprendre le processus de renouvellement du Plan de mise en œuvre;
- assurer la coordination afin que les enjeux qui sont soulevés soient dûment examinés et réglés, notamment par la création de groupe de travail pour étudier des questions particulières, si nécessaire.

Gouvernement du Canada

À titre de signataire de l'ARTIN, le gouvernement du Canada a des obligations liées à la mise en œuvre en vertu des dispositions de l'ARTIN. Les organisations et ministères fédéraux qui participent régulièrement à l'exécution des obligations du Canada en vertu de l'Accord sont : Affaires autochtones et du Nord Canada, Parcs Canada, Environnement Canada et Pêches et Océans

Canada. Ces ministères jouent un rôle clé dans les activités quotidiennes de mise en œuvre de l'ARTIN, notamment en ce qui concerne le financement, la coordination et la participation aux réunions et/ou des IG, de même que le partage de l'expertise sur diverses questions que soulève la mise en œuvre de l'Accord.

Outre son appui financier, le gouvernement du Canada participe activement à la mise en œuvre de l'ARTIN par le biais d'un Caucus interministériel, lequel procure un forum structuré pour assurer une réalisation efficiente et concertée des activités de mise en œuvre entreprises par les différentes organisations fédérales. Généralement, le caucus interministériel se réunit deux fois par année et ces réunions régulières coïncident souvent avec les réunions du CMO. Ces réunions permettent aux membres fédéraux de discuter de questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord, de proposer certaines questions à renvoyer au CMO pour examen approfondi, et finalement, de consulter le représentant du Canada au CMO au sujet du dit comité, et ce avant les réunions de ce lui-ci.

Pendant la période visée, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de ses ministères et organisations, a collaboré à la mise en œuvre efficace de l'Accord en entreprenant plusieurs mesures et activités.

Affaires autochtones et du Nord Canada

- Participer au Comité de mise en œuvre de l'ARTIN pour assurer la mise en œuvre de l'Accord en bonne et due forme et en temps opportun.

- Financer les IG créées par l'ARTIN et les assister dans la résolution des questions de financement et les questions connexes.
- Participer, avec d'autres signataires, à la mise en œuvre des ententes sur les chevauchements mentionnées aux chapitres 27, 28 et 29 de l'ARTIN.
- Surveiller la nomination des membres aux IG ainsi que des membres du CMO.
- Travailler en étroite collaboration avec ses partenaires afin de recueillir les mises en candidature et de traiter toutes les nominations ministérielles aux IG. Six nominations ont été faites aux IG entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2015.

Par l'entremise du programme des sites contaminés du Nunavut, AANC a collaboré à l'assainissement du site de Cap Dorset 2, situé dans l'île Nottingham. Des consultations communautaires ont eu lieu à Salluit et Ivujivik en janvier 2013 pour présenter l'ébauche de plan de mesures correctives et recueillir les commentaires des résidents sur le plan.

Parcs Canada

Parc national du Canada des Monts-Torngat

- Parcs Canada entame un nouveau processus de planification de gestion et doit présenter un plan de gestion définitif en décembre 2016. Dans le cadre de ce processus, Parcs Canada collaborera avec l'Office de cogestion du parc national des Monts-Torngat et cherchera à connaître le point de vue de la Société Makivik. Un processus de consultation général se tiendra afin de connaître le point de vue du public et des principaux intervenants.
- En raison d'un incendie dans le pavillon du Parc national Kuururjuaq en 2014, Parcs Canada a aménagé des locaux à bureau temporaires dans le centre communautaire

en concluant un bail avec le village nordique de Kangiqsualujjuaq.

- Parcs Canada continue de tenir ses activités estivales au camp de base et à la station de recherche des Monts-Torngat, situés à Saglek, à l'extérieur du parc, mais à proximité de la limite sud.
- De plus, Parcs Canada a retenu les services contractuels de neuf artistes culturels inuit du Nunavik qui ont également enrichi l'expérience générale des visiteurs et qui, en 2011 et 2014, ont offert des expériences spéciales et le programme « Students on Ice », organisés par Parcs Canada dans le parc national des Monts-Torngat. Ces aînés et artistes culturels ont collaboré au programme étudiant Kangidluasuk, qui accueillait de jeunes inuit du Nunavik et du Nunatsiavut au camp de base pendant deux ou trois semaines. Dix-sept jeunes inuit du Nunavik ont participé à ce programme à ce moment. La relation entre les jeunes et les aînés inuit dans la région des Monts-Torngat a été traduite en poèmes dans deux recueils : *A Gift of Words (2013)* et *Their Working Hands, Their Golden Words - Inuit Elders to Inuit Youth (2014)*.
- L'Agence offre des possibilités de tenir des ateliers de formation sur la sécurité relative aux ours blancs à Kangiqsualujjuaq afin d'aider l'Inuit du Nunavik à être admissibles à un emploi comme gardien de parc responsable des ours.
- L'Agence a travaillé avec Parcs du Nunavik afin de trouver des façons de collaborer aux communications et aux interventions d'urgence et de promouvoir le Parc national des Monts-Torngat et le Parc national Kuururjuaq comme une destination unique.

Pêches et Océans Canada

- Des consultations communautaires ont été organisées pour obtenir des échantillons

détaillés de chasses communautaires à Quaqtq et Ivujivik (juillet), informer sur les activités de recherche et décrire les résultats de recherche (février 2012).

- Donner des directives au Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik (CGRFRMN) sur les niveaux acceptables des prélèvements de béluga dans diverses régions.
- Programme d'échantillonnage de tissus (recueillir des échantillons de peau et de dents de bélugas et d'autres mammifères qui sont prélevés) dans toutes les communautés du Nunavik.
- Des analyses génétiques des échantillons obtenus du programme d'échantillonnage de tissus des chasseurs du Nunavik ont été faites au laboratoire de génétique du ministère.
- Des programmes d'importance qui examinaient l'écologie du béluga et de la baleine boréale en fonction des connaissances traditionnelles, ont été achevés en 2013 et une étude appuyée en partie par le CGRFRMN, qui examinait l'écologie du morse selon les connaissances écologiques traditionnelles des Inuit, a été entreprise en 2013–2014 et achevée en 2015.
- Déploiement et récupération des hydrophones pour surveiller le bruit des navires et les vocalises des mammifères marins dans le détroit d'Hudson. Présentation des résultats à la réunion du Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins.
- Présentation des résultats de plusieurs recherches à des entités partenaires.

Environnement Canada

Pendant la période couverte par le rapport, EC a participé, en étroite collaboration avec les

institutions gouvernementales créées en vertu de l'ARTIN, à la mise en œuvre des régimes de gestion des ressources fauniques et d'examen des répercussions des activités de développement prévus à l'accord.

EC a activement contribué aux travaux du CGRFRMN en mettant son expertise à la disposition de celui-ci et en lui fournissant du soutien technique pour des questions liées aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril.

Plus particulièrement, EC a collaboré avec le CGRFRMN pour:

- l'élaboration du plan de gestion du Faucon pèlerin et du programme de rétablissement du Bécasseau maubèche;
- la présentation au CGRFRMN des projets de suivi de la faune aviaire réalisés dans les régions marines et côtières du Nunavik;
- la planification de la mise en œuvre du 2^e Atlas des oiseaux nicheurs du Québec au Nunavik.

EC a également tenu informé le CGRFRMN des développements touchant la gestion de l'ours blanc au Canada, particulièrement dans la RMN, en ce qui concerne :

- l'élaboration du plan de gestion de l'ours blanc;
- la mise en place de prise totale autorisée par les Inuit dans la RMN, et;
- la gestion des populations d'ours blanc au Canada et à l'international.

Depuis 2014, EC s'implique aussi dans la réalisation du plan d'aménagement du territoire à l'invitation de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN).

Gouvernement du Nunavut

Le GN a plusieurs obligations liées à la mise en œuvre dans le cadre de l'ARTIN, dont bon nombre sont fondées sur les besoins, par exemple, les activités touchant la nomination des membres des IG de l'ARTIN, les nouvelles exigences relatives à la consultation et les éventuels frais de déplacement et de traduction afférents aux obligations. Les obligations juridiques comprennent l'enregistrement des titres fonciers, l'arpentage et les éventuels frais de règlement des différends. Les obligations en matière d'environnement comprennent l'octroi de permis, la collecte d'information sur les récoltes, l'exécution des lois sur la faune, la surveillance environnementale en général et la planification d'aménagement du territoire lorsqu'il y a des chevauchements et que cela touche les deux administrations, l'exécution des certificats de projets et les activités connexes, de même que les activités liées aux futurs régimes permanents appropriés de gestion de la faune, des terres et des eaux pour les zones d'utilisation et d'occupation égales entre l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et l'ARTIN. Enfin, il existe d'autres obligations qui sont liées à la toponymie, aux ressources et aux lois en matière d'archéologie et d'ethnographie, aux redevances découlant de l'exploitation des ressources (calculs, soumissions, lois, etc.).

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales tient les dossiers des revendications transfrontalières et cherche à coordonner et à surveiller la mise en œuvre de l'ARTIN par les ministères.

- Les coûts liés à la gestion de la mise en œuvre comprennent la participation continue

en tant que membre au CMO et aux activités connexes.

Ministère de l'Environnement

Aires protégées :

Le chapitre 11 de l'ARTIN attribue au ministère de l'Environnement la responsabilité liée à l'établissement d'une entente sur les répercussions et les avantages des aires protégées et d'un comité mixte de gestion pour les parcs du territoire et d'autres aires ayant une importance particulière soit sur le plan écologique, culturel ou archéologique, soit à des fins de recherche ou pour d'autres fins analogues, de compétence commune ou relevant uniquement de la compétence du gouvernement territorial.

- Comme aucune aire protégée n'est actuellement prévue pour la région du règlement de la RMN, aucune activité n'a été entreprise pendant la période visée.

Terres et ressources :

Ayant la responsabilité de la protection des terres et des habitants du territoire, le GN s'intéresse très concrètement à l'aboutissement des processus reliés au plan d'aménagement du territoire (chapitre 6) et aux répercussions des activités de développement (chapitre 7).

- Le ministère de l'Environnement du GN recommande la nomination de représentant du GN à la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN) et à la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER) de façon continue, et participe notamment au processus de nomination du président de chacune de ces IG.
- Le ministre du GN et les ministères du GN prendront part à l'élaboration, à la révision, à la mise en œuvre et à la surveillance du futur plan d'aménagement du territoire.

- Le ministre du GN et les ministères du GN participeront également à l'examen préalable, à l'examen, à la surveillance, aux décisions et aux modifications des propositions de projets de développement.
- Le GN collaborera aussi avec ses partenaires à l'élaboration d'un plan général de surveillance environnementale pour la RMN.

Division de la gestion de la faune :

En vertu de l'ARTIN, le ministère de l'Environnement du GN, le CGRFRMN et les Nunavimmi Umajutvijiit Katajuaqatigininga locales (NUKL) / Nunavimmi Umajutvijiit Katajuaqatigininga régionales (NUKR) se partagent la responsabilité de la gestion des espèces terrestres. Ces organisations s'acquittent ensemble ou seules de leurs responsabilités respectives décrites dans l'ARTIN. Au GN, les initiatives de gestion de la faune relèvent de la Division de la gestion de la faune du ministère de l'Environnement. Cette division participe au processus décisionnel en soumettant les recommandations de gestion du Ministère au CGRFRMN. La Division est responsable de l'octroi des permis, de la collecte d'information (récoltes, échantillonnage, etc.), de l'exécution des lois sur la gestion de la faune et de la surveillance de la faune. Le ministère de l'Environnement du GN peut également chercher à obtenir des directives du CGRFRMN sur des questions liées à la gestion de la faune. Le ministre de l'Environnement du GN peut envoyer des questions au CGRFRMN, le cas échéant.

- La Division de la gestion de la faune a établi plus de contacts dernièrement à propos des lois et des règlements et misera sur ces liens établis.
- Le ministère de l'Environnement nomme le représentant du GN au CGRFRMN de façon continue, ce qui comprend la nomination conjointe du président.

Ministère de la Justice

Les obligations juridiques comprennent l'enregistrement des titres fonciers, l'arpentage et les éventuels frais de règlement des différends.

- La Division du droit juridique et constitutionnel a donné des conseils juridiques à d'autres ministères du GN sur les obligations que leur confère l'ARTIN pendant la période visée.
- La Division des affaires législatives a aidé des ministères et des organismes gouvernementaux à élaborer des règlements et des lois qui sont conformes à l'ARTIN.
- Le Bureau des titres de bien-fonds administre la *Loi sur les titres de bien-fonds* du Nunavut et fournit des titres garantis en vertu d'un régime juridique moderne.
- Conformément au chapitre 20 de l'ARTIN, le GN et la Société Makivik se partagent les titres sur tous les spécimens archéologiques découverts dans la région marine du Nunavik après juillet 2008. Le GN conserve les titres de tous les spécimens prélevés avant juillet 2008. En 2014, l'Institut culturel Avataq, qui a été désigné par Makivik comme son dépositaire de spécimens archéologiques, a demandé que tous les spécimens provenant de la région marine du Nunavik lui soient transférés. Le ministère de la Justice a aidé le GN à conclure une entente modifiée avec Avataq à propos de ce transfert.

Ministère de la Culture et du Patrimoine

- Le ministère de la Culture et du Patrimoine a collaboré avec les Inuit du Nunavik afin de mettre en œuvre les chapitres 20 (Archéologie) et 21 (Ressources ethnographiques et documents d'archives), notamment l'ébauche d'une politique sur la toponymie.



Financement versé au gouvernement du Nunavut pendant la période visée²,

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Subvention au gouvernement du Nunavut	392 609 \$	392 013 \$	415 745 \$	422 210 \$

² Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

Société Makivik

Pendant la période visée, la Société Makivik a entrepris plusieurs activités liées à l'ARTIN et à son plan de mise en œuvre, et elle a pris part aux réunions du Comité de mise en œuvre de l'ARTIN afin de collaborer avec les autres parties pour assurer la mise en œuvre efficace et rapide des diverses dispositions de l'ARTIN. De plus, grâce à ses membres nommés, Makivik a fait partie du Conseil de cogestion du parc des Monts-Torngat (deux membres et membre du personnel de soutien) conformément au chapitre 4 de l'entente sur les répercussions et les avantages des parcs inuit du Nunavik relativement au Parc national des Monts-Torngat.

La Société Makivik est chargée de surveiller et de superviser l'application des dispositions sur l'entrée et l'accès prévues au chapitre 12 de l'ARTIN et supervise toutes les demandes d'accès ou d'utilisation du territoire provenant du gouvernement ou du secteur privé. Makivik est également en voie de faire des recherches et d'établir les noms de lieux inuit pour la région marine du Nunavik. À cet égard, Makivik a entrepris les mesures ou activités suivantes pendant cette période :

Entrée et accès :

- Makivik examine et traite de cinq à dix demandes d'entrée et d'accès par année.

- Environ 50 % des demandes d'entrée et d'accès proviennent du gouvernement et 50 % proviennent d'entités non gouvernementales ou d'entreprises privées (par exemple, des exploitants d'entreprises touristiques).

Administration des terres :

- Makivik a préparé une demande d'entrée et d'accès en ligne qui permet aux utilisateurs de remplir leur demande grâce à un formulaire en ligne.
- Le système génère automatiquement le permis d'entrée et d'accès ainsi qu'un formulaire de dégagement de responsabilité que les demandeurs doivent signer.
- À venir, le traitement des permis d'utilisation du territoire ou des baux ainsi que le paiement des droits (le cas échéant). Ce système devrait être en ligne en 2016.

Toponymie :

- Les noms de lieux dans la région extracôtière, à la fois les noms traditionnels et les noms de caractéristiques géographiques (falaises, baies, etc.), ont été compilés dans une base de données et seront présentés à la Commission de toponymie du Canada (région du Nunavut de la CTC).
- Après la collecte des données, les entretiens et la vérification, les noms ont été rassemblés dans la documentation à l'appui pour créer une base de données géographiques.



➤ La CTC a besoin de divers autres attributs dans la base de données géographiques numérique avant de la soumettre au toponymiste et une demande de financement sera présentée au ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse (CLAJ) du gouvernement du Nunavut au début de 2016 afin de poursuivre les travaux liés à la base de données géographiques avant cette soumission.

Makivik a donné des conseils en matière d'investissement et d'administration à la Fiducie des Inuit du Nunavik. Par ailleurs, Makivik est tenu de veiller à l'application des dispositions prioritaires relatives aux marchés et à l'embauche prévues au chapitre 13 de l'ARTIN.

En ce qui concerne les trois ententes sur de chevauchement entre l'Inuit du Nunavik et d'autres groupes autochtones figurant dans l'ARTIN, Makivik continue de prendre part à la mise en œuvre de ces ententes comme prévu aux chapitres 27 (Nunavut), 28 (Cris) et 29 (Inuit du Labrador) de l'ARTIN et veille à ce que les Inuit du Nunavik maintiennent leur participation en étant représentés aux comités de gestion respectifs à ces ententes de chevauchement.

Au cours de cette période, Makivik a entrepris des discussions approfondies avec le Canada à propos du gabarit proposé pour les ententes de financement et des modifications mutuellement acceptables ont été apportées tout en respectant les dispositions de l'ARTIN et en assurant la transparence et la responsabilisation nécessaires au financement de la mise en œuvre des trois IG

créées en vertu de l'ARTIN : CGRFRMN, CARMN et CRMNER.

Par ailleurs, Makivik a surveillé et examiné les progrès réalisés par l'important projet de cartographie de l'utilisation et l'occupation du territoire entrepris par le CARMN. À cet égard, Makivik a aidé le CMO à s'assurer qu'un financement suffisant était versé à la CARMN pour qu'il puisse terminer ce projet tout en respectant les dates limites prévues pour la livraison de ce travail.

Makivik fournit des conseils et apporte son aide de manière générale, sur demande, aux trois institutions de gestion créées par l'ARTIN. En outre, Makivik a fait part au Canada et au Nunavut de son inquiétude à propos de diverses dispositions de la *Loi sur la faune et la flore* du Nunavut et de ses nouveaux règlements applicable au territoire du Nunavut en raison des éventuels conflits entre certaines dispositions de cette loi et des règlements et de diverses dispositions sur la gestion de la faune de l'ARTIN. À cet égard, Makivik fera partie d'un groupe de travail créé par le Nunavut afin d'examiner cette loi et ces règlements pour éviter tout conflit avec l'ARTIN.

Au cours de cette période, Makivik a aussi commencé à participer aux discussions avec les autres parties au Comité de mise en œuvre à propos de la prochaine période de dix ans du Plan de mise en œuvre, au sens du chapitre 23 (Mise en œuvre) de l'ARTIN. Ce processus s'étendra probablement sur une période de deux ans, qui mènera au début réel de la prochaine période de dix ans.

Financement versé à la Société Makivik et à la Fiducie des Inuit du Nunavik pendant la période visée³

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (chapitre 16)	6 790 890 \$	6 790 890 \$	6 790 890 \$	6 790 890 \$
Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (chapitre 23)	1 420 943 \$ ⁴	S.O.	S.O.	S.O.

³ Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

⁴ En vertu de l'Accord, le dernier paiement a été fait au troisième anniversaire de la signature de l'Accord.

Institutions gouvernementales

Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik

Le CGRFRMN est une IG créée en vertu du chapitre 5 de l'ARTIN.

Pendant la période visée, le CGRFRMN a entrepris plusieurs activités liées à son mandat, notamment les suivantes :

- Le CGRFRMN a tenu sa première audience publique pour établir la prise totale autorisée (PTA) et les limites non quantitatives (LNQ) pour l'ours blanc du sud de la baie d'Hudson dans la région marine du Nunavik (RMN) (en février 2014).
- Le personnel du CGRFRMN a organisé des ateliers dans chaque communauté du Nunavik avec des organisations et des personnes pertinentes (NUKL et chasseurs clés) à propos de la gestion du béluga. Selon ces consultations et les meilleurs renseignements disponibles issus des connaissances des Inuit du Nunavik et d'études scientifiques, le CGRFRMN a décidé d'un nouveau système de gestion du béluga, y compris la PTA pour

le béluga de l'est de la baie d'Hudson et les LNQ, qui ont été acceptées par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) à l'été 2014.

- En collaboration avec des chercheurs de l'Université Trent, le CGRFRMN mène une étude sur les connaissances des Inuit du Nunavik sur l'ours blanc afin d'orienter ses audiences publiques sur le sujet.
- Le CGRFRMN a établi la PTA et les LNQ et a approuvé un plan de gestion du narval pour 2013-2016 dans la RMN. En 2014, Makivik et le MPO ont proposé un système de contingent souple pour le narval, qui a été approuvé par le CGRFRMN.
- Après une demande de la NUKR de chasser la baleine boréale dans la RMN, en 2014, le CGRFRMN a établi une PTA pour la baleine boréale, qui a été acceptée et instaurée par le ministre de Pêches et Océans.
- Le CGRFRMN a approuvé l'accès à la RMN pour des projets de recherche sur la faune, notamment des études sur les oiseaux migrateurs dans les îles extracôtières, ainsi que des relevés du béluga, du poisson et de la crevette.



- Le CGRFRMN a collaboré avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut afin d'établir une prise totale autorisée / récolte totale autorisée pour deux espèces de crevettes pêchées dans la RMN et la région du Nunavut.
- Le CGRFRMN a approuvé le financement des recherches pour les projets proposés dans la RMN qui représentent le mieux son mandat. Entre 2011 et 2015, le Conseil a appuyé huit projets. Les recherches financées comprennent : des prélèvements de phoque annelé et de l'ours blanc du sud de la baie d'Hudson, une recherche sur la prédation de l'eider à duvet par l'ours blanc et les connaissances des Inuit sur le morse, la surveillance des

espèces envahissantes, une étude sur les prises de subsistance d'oiseaux migrateurs, la participation des Inuit à l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, ainsi que la surveillance communautaire des glaces de mer, de l'emprisonnement de la faune et de l'océanographie. Deux de ces projets ne se sont pas passés comme prévu – le prélèvement de l'ours polaire et une étude sur les prises de subsistance d'oiseaux migrateurs – et les fonds prévus n'ont pas continués à être alloués.

- Le premier site Web du CGRFRMN a été achevé à l'été 2012 et le Conseil s'occupe actuellement de l'améliorer en vue de son lancement en 2016.

Financement versé au CGRFRMN pendant la période visée⁵

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CGRFRMN	2 564 571 \$	2 617 581 \$	2 682 284 \$	2 700 128 \$

⁵ Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik

Le CARMN est une IG créée en vertu du chapitre 6 de l'ARTIN.

Pendant la période visée, le CARMN a entrepris plusieurs activités liées à son mandat, notamment les suivantes :

- Il a discuté de la présidence et mandaté un président pour mettre au point les dispositions pour produire le site Web de la CARMN. Le site Web doit comprendre les résolutions

des réunions, les avis publics et les décisions, notamment une série de cartes sur la région marine du Nunavik (RMN). Le site Web a été mis en ligne au début de 2013.

- Une analyse des lacunes dans les données actuellement disponibles pour la RMN. L'analyse a mené à la proposition du projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation pour l'ensemble du Nunavik.
- Le projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation pour l'ensemble du Nunavik a été entrepris en cinq phases :

- » La **phase I** consistait à élaborer la stratégie de communication et à terminer la conception de la recherche, la mise à l'essai de la méthodologie et deux cartes pilotes de communauté (Tasiujaq et Aupaluk).
- » La **phase II** consistait à terminer les entretiens sur la côte d'Ungava (Kangiqsualujuaq, Kuujuaq, Kangirsuk, Quaqtac, Kangisujuaq et Salluit).
- » La **phase III** consistait à achever la visite de vérification sur la côte d'Ungava, incluant notamment retourner dans les collectivités de Kangiqsualujuaq, Kuujuaq, Tasiujaq, Aupaluk, Quaqtac, Kangirsuk, Kangisujuaq et Salluit, avec des biographies cartographiques prêtes à remettre et vérifier la collecte des données pour chaque collectivité.
- » La **phase IV** consistait à terminer les entretiens sur la côte d'Hudson, ainsi qu'avec des résidents de Montréal provenant du Nunavik. Les collectivités interviewées comprenaient Ivujivik, Akulivik, Umiujaq, Puvirnituc, Inukjuak, Kuujjuaraapik et Chisasibi.
- » La **phase V** est la visite de vérification et de remise des cartes pour la côte d'Hudson (Ivujivik, Akulivik, Umiujaq, Puvirnituc, Inukjuak, Kuujjuaraapik, Chisasibi) et devrait se terminer en mars 2016.
- » Un financement supplémentaire important a été accordé pendant la période visée pour aider à achever ce projet.
- Une initiative de compilation des données afin de présenter un aperçu de l'ensemble des données disponibles pour les activités d'utilisation du territoire du CARMN a été entreprise et est terminée. Elle servira de fondement au plan d'aménagement du territoire qui est en voie d'élaboration pour la RMN.
- Les étapes préliminaires du projet des aires marines protégées ont été réalisées.
- L'élaboration des procédures conjointes concernant les ententes de chevauchement avec les autorités responsables en est aux étapes préliminaires.
- Le plan d'aménagement du territoire pour la RMN en est aux étapes de la formulation.

Financement versé au CARMN pendant la période visée⁶

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CARMN	513 880 \$	524 502 \$	654 258 \$ ⁷	1 141 042 \$ ⁸

⁶ Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

⁷ Comprend un montant additionnel de 121 500 \$ versé par le Canada et de 21 380 \$ versé par la Société Makivik pour le Projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation du territoire.

⁸ Comprend un montant additionnel de 600 000 \$ versé par le Canada pour le Projet de cartographie de l'utilisation de l'occupation du territoire.



Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions

La CRMNER est une IG créée en vertu du chapitre 7 de l'ARTIN.

Pendant la période visée, la CRMNER a entrepris plusieurs activités liées à son mandat, notamment les suivantes :

- Il a discuté de la présidence et mandaté un président pour mettre au point les dispositions pour produire le site Web de la CRMNER. Le site Web doit comprendre les résolutions des réunions, les avis publics et les décisions, notamment une série de cartes sur la région marine du Nunavik. Le site Web a été mis en ligne au début de 2013.
 - L'élaboration du processus interne d'examen des répercussions avec des procédures de coordination et des délais clairs pour les activités qui chevauchent différentes juridictions.
 - L'examen préliminaire et l'examen de plusieurs projets et activités qui pourraient avoir
- une incidence sur la RMN, ce qui comprend des projets et activités tels que les suivants :
 - » le projet de mine de fer de Baffinland à Mary River;
 - » le projet Nunavik Nickel de Canadian Royalties;
 - » le projet dans la baie de Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore;
 - » le projet de câble de sous-marin d'Arctic Fiber;
 - » les activités de recherche et d'exploration ainsi que des entreprises touristiques.
 - L'élaboration des stratégies de coordination avec les NUKR et les NUKL à propos de la surveillance des projets dans la RMN.
 - La création d'un Outil d'évaluation des effets cumulatifs pour la mobilisation interactive en ce qui concerne les projets de développement actuels et possibles dans la RMN. Des fonds supplémentaires ont été accordés pour finaliser ce projet.

Financement versé à la CRMNER pendant la période visée⁹

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CRMNER	354 540 \$	361 868 \$	720 339 \$ ¹⁰	373 280 \$

⁹ Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

¹⁰ Comprend l'ajout de 314 375 \$ au financement de base versé par le Canada afin de tenir les audiences nécessaires pour remplir le mandat, ainsi que 19 200 \$ de plus pour achever la carte interactive et l'Outil d'évaluation des effets cumulatifs.



Hyperliens

Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik :

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1320425236476/1320425393532>

**Accord sur les revendications territoriales
des Inuit du Nunavik – Plan de mise en œuvre :**

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1293723055236/1293723175703>

Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik :

<http://nmrwb.ca/>

Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions :

<http://www.nmrirb.ca/>

Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik :

<http://www.nmrpc.ca/>



Annexe A : Résumé du financement¹¹

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (chapitre 16)		6 790 890 \$	6 790 890 \$	6 790 890 \$	6 790 890 \$
Subvention à la Société Makivik / Fiducie des Inuit du Nunavik (chapitre 23)		1 420 943 \$	S.O.	S.O.	S.O.
Subvention au gouvernement du Nunavut		392 609 \$	392 013 \$	415 745 \$	422 210 \$
Contributions aux IG	CGRFRMN	2 564 571 \$	2 617 581 \$	2 682 284 \$	2 700 128 \$
	CRMNER	354 540 \$	361 868 \$	720 339 \$ ¹²	373 280 \$
	CARMN	513 880 \$	524 502 \$	654 258 \$ ¹³	1 141 042 \$ ¹⁴

11 Ce montant inclut l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) telle que prescrite par l'Accord.

12 Comprend l'ajout de 314 375 \$ au financement de base versé par le Canada afin de tenir les audiences nécessaires pour remplir le mandat, ainsi que 19 200 \$ de plus pour achever la carte interactive et l'Outil d'évaluation des effets cumulatifs.

13 Comprend un montant additionnel de 121 500 \$ versé par le Canada et de 21 380 \$ versé par la Société Makivik pour le Projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation du territoire.

14 Comprend un montant additionnel de 600 000 \$ versé par le Canada pour le Projet de cartographie de l'utilisation et de l'occupation du territoire.



Annexe B : Vu d'ensemble de la région de l'ARTIN

